



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
de l'agglomération lyonnaise

Projet d'avis du

Conseil de développement

sur le projet d'agglomération

« 21 priorités pour le XXI^{ème} siècle :
une agglomération compétitive
et rassemblée »

Juillet 2001

SOMMAIRE

Présentation	3
1/ Une agglomération ouverte aux cultures et au monde	7
2/ Une agglomération attractive, agréable à vivre	11
3/ Une agglomération favorisant l'esprit d'entreprendre	15
4/ Une agglomération favorisant les apprentissages tout au long de la vie	17
5/ Une agglomération mettant en œuvre une démocratie plus participative	19
Conclusion	22

Présentation

Le projet d'agglomération « 21 priorités pour le XXI^{ème} siècle : une agglomération compétitive et rassemblée » a été élaboré dans le cadre de la démarche participative Millénaire 3, mise en place en décembre 1997 et validé par le Conseil de Communauté à l'issue des Assises de la Métropole du 19 septembre 2000.

Près de 2000 personnes ont ainsi contribué dans le cadre des journées de prospective, de groupes de travail, et de partenariats multiples à cette élaboration.

La 20^{ème} priorité du projet : la mise en place d'un Conseil de développement associant de manière pérenne les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs comme l'y invite la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire a été la première à se matérialiser puisque, après la délibération du 18 décembre 2000, en fixant les objectifs et la composition, il a été mis en place le 5 février 2001.

Fort du caractère participatif de Millénaire 3, il a tout de suite suscité un grand intérêt si l'on en juge par la mobilisation des membres actifs volontaires (392 membres inscrits à ce jour) à côté des 50 membres de droit (représentants des institutions et personnes qualifiées).

Ces membres actifs se rencontrent à la fois parmi les personnes qui ont suivi régulièrement depuis le début la démarche Millénaire 3, mais aussi dans de nouveaux cercles qui se sont investis dans la démarche à l'occasion de la mise en place du Conseil.

Cette adhésion s'est tout de suite concrétisée dans la forte participation aux cinq groupes de travail mis en place dès le 28 février, qui se sont réunis à cinq reprises une demi-journée (plus de 450 inscrits et 361 participants réguliers). Ils ont ainsi élaboré cet avis du Conseil de développement sur le projet d'agglomération, seule formalité légale obligatoire pour les Conseils de développement :

Chaque groupe a travaillé sur un des 5 axes stratégiques et examiné ainsi les 4 priorités relevant de chaque axe (Cf. tableau ci-après) après avoir élu président et rapporteur(s).

**Une agglomération compétitive et rassemblée :
21 priorités pour le XXI^{ème} siècle**

GT 1 : Une agglomération ouverte aux cultures et au monde

Président Sylvain Guillot
Rapporteur Sophie Delouis

- *priorité 1* : une métropole intégratrice
- *priorité 2* : une métropole internationale reconnue
- *priorité 3* : une métropole accessible et accueillante
- *priorité 4* : une métropole festive et créative

GT 2 : Une agglomération attractive, agréable à vivre

Président Véronique Baty
Rapporteurs Jacques Toledano
 Philippe Truchot

- *priorité 5* : un schéma de cohérence territoriale permettant un développement urbain mieux organisé
- *priorité 6* : un système de déplacements cohérent aux différentes échelles
- *priorité 7* : une politique de renouvellement urbain : faire la ville sur la ville
- *priorité 8* : une métropole labellisée haute qualité environnementale

GT 3 : Une agglomération favorisant l'esprit d'entreprendre

Président Jean François Chemain
Rapporteur Armelle Levy

- *priorité 9* : renforcer le potentiel économique lyonnais
- *priorité 10* : développer quelques domaines d'excellence
- *priorité 11* : une politique d'animation économique
- *priorité 12* : aider et valoriser l'économie sociale

GT 4 : Une agglomération favorisant les apprentissages tout au long de la vie

Président Paul Latreille
Rapporteurs Florence Bouheddi
 Chantal Sartorio

- *priorité 13* : l'accès à la société numérique
- *priorité 14* : la participation à la société du savoir
- *priorité 15* : la formation
- *priorité 16* : l'éducation pour vivre ensemble égaux et différents

GT 5 : Une agglomération mettant en œuvre une démocratie plus participative

Président Charles Roche
Rapporteurs Jean Claude Barthez
 Thierry Lichet

- *priorité 17* : partir des habitants
- *priorité 18* : mise en œuvre de la loi « Chevènement »
- *priorité 19* : le dialogue avec les intercommunalités voisines
- *priorité 20* : le conseil de développement

Les représentants de la société civile, qui constituent le Conseil de développement se reconnaissent complètement dans les 21 priorités au service d' "une agglomération compétitive et rassemblée", et par dessus tout dans le fil rouge de la démarche à savoir la volonté de **placer l'Homme, la personne au cœur du projet.**

Les travaux du Conseil de développement permettent aussi de dégager transversalement aux réflexions et aux préoccupations de chaque groupe un certain nombre de **thématiques récurrentes.**

Le Conseil de développement souhaite attirer l'attention des élus sur l'intérêt de les prendre en compte avec toute la richesse et la complexité qu'elles portent sachant les diverses attentes auxquelles elles font référence :

- ☞ un maître mot, un objectif primordial: **l'intégration** pour enrayer le processus de ségrégation sociale et spatiale ;
- ☞ un impératif : le **développement durable** prenant en compte au delà du seul économique, le social et l'environnemental, permettant de construire le patrimoine évolutif commun (passé, présent, futur) et d'assurer l'attractivité de l'agglomération par la qualité de vie pour tous et la santé publique ;
- ☞ une façon de faire : **la coopération** entre institutions, entre acteurs, internationale et décentralisée, impérative aujourd'hui dans un monde complexe pour atteindre les objectifs fixés ;
- ☞ Quatre moyens :
 - ✓ **la communication** que ce soit pour l'ouverture aux cultures : renforcer l'identité de l'agglomération en reconnaissant les cultures des populations qui le composent ; pour l'ouverture au monde et la métropole entreprenante : image de l'agglomération, marketing territorial et rayonnement international ; pour les apprentissages et pour la démocratie plus participative : informer et former en permanence en particulier avec l'objectif d'aller vers un développement durable. Beaucoup de choses existent ou veulent exister, elles sont insuffisamment connues, gérées et mises en synergie ;
 - ✓ **la sécurité** ; elle est un droit fondamental et la condition d'un bon fonctionnement de l'agglomération particulièrement mis en avant en ce qui concerne le festif, la rue (piétons, vélos, ...) les transports en commun et les entreprises (banques, commerces, zones d'activités, ...) ;
 - ✓ **la formation** ; à la fois objectif permettant la réalisation de chaque personne, elle est un passage obligé de mise en œuvre de nombreuses politiques : emploi, TIC, interculturel, international, développement durable, citoyenneté et concerne tout le monde : élus, techniciens, habitants quand on parle de démocratie plus participative (nécessité d'un référentiel commun) ;

- ✓ **l'internationalisation** qui au delà des réalités communes : accueil des firmes étrangères, rayonnement international des activités lyonnaises doit pouvoir s'appuyer sur :
 - une coopération renforcée avec le monde méditerranéen (coopération décentralisée avec les pays d'origine et les forces vives que sont les populations issues de l'immigration). La richesse de Lyon réside dans la pluralité des cultures ;
 - un accueil beaucoup plus important d'étudiants étrangers et la « vente » de formation à l'étranger.

☞ et deux réalités complexes à prendre en compte :

- ✓ **les temporalités** ; dans le cadre de la désynchronisation des activités liée à la diversification des modes de vie et à la réduction et à l'aménagement du temps de travail, au développement des activités de service à la personne, et des problèmes de déplacements, il devient particulièrement nécessaire de réfléchir aux temps de la ville, à l'adaptation de son fonctionnement aux nouvelles exigences et d'envisager une démarche de type « bureau du temps », telles qu'elles existent déjà en Italie et en Allemagne ;
- ✓ **les territoires** ; cette notion est transversale à toutes les autres. Elle génère la question des échelles (du logement au monde) en insistant surtout sur le quartier, la commune, l'agglomération et la région urbaine, et des identités qui y sont attachées ; et donc des contradictions entre les objectifs selon le niveau auquel on se situe. Il faut par exemple, à la fois répondre à la qualité de vie des habitants (espaces publics à vivre, qualité de la rue, proximité) et au développement des infrastructures de transports (stratégies de développement).
On ne peut laisser se développer la ségrégation sociale, spatiale et fonctionnelle. Mais, tout en prônant l'équilibre et la mixité il faut bien territorialiser les politiques d'aménagement, faire des choix et reconnaître la nécessité d'une structuration de l'espace (polycentrisme) pour éviter l'anarchie du développement spontané en cercles concentriques ;

Au delà de cette vision transversale, les chapitres qui suivent sont des synthèses des réflexions menées pendant cinq séances par les groupes de travail et dont les rapports finaux sont présentés en annexe.

1/ Une agglomération ouverte aux cultures et au monde

Les quatre priorités de cet axe stratégique, qui forment « un tout lié », sont validées. L'intégration apparaît comme la priorité des priorités.

Le groupe réunissait des personnes issues du secteur culturel et de la politique de la ville, des universitaires spécialistes de ces questions, des représentants du monde économique, et des acteurs internationaux notamment. Des tensions ont émaillé les débats, parfois du fait de divergences de fond, mais souvent aussi du fait de réflexes professionnels différents. Il faut retenir que de nombreuses convergences apparaissent sur les objectifs : lutter contre les discriminations, développer la fête, communiquer davantage et autrement..., et aussi que le groupe n'a jamais cessé de considérer que ce sont ces tensions qui sont productives.

La demande de « plus d'agglomération » a été maintes fois affirmée. Sans jamais remettre en cause la nécessité de disposer d'un hypercentre fort, les membres du groupe ont posé indirectement la question d'une agglomération à faire exister davantage dans sa dimension multipolaire, par exemple en soutenant les événements d'agglomération qui naissent dans les communes périphériques, ou encore en diffusant la vie nocturne au delà de la presqu'île. Si l'enjeu de solidarité à l'échelle de l'agglomération est rappelé, on voit apparaître des perspectives pour fonder également les relations dans un rapport de dynamique, et pas seulement de répartition. Il a ainsi été affirmé que Lyon avait la chance de disposer de grandes institutions culturelles, et qu'il fallait conforter le mouvement d'ouverture et de partenariat de celles-ci en direction du monde associatif qui dispose aussi de compétences fortes, complémentaires de celles des institutions.

Ci après, les éléments présentés sont essentiellement ceux qui apportent un plus par rapport au texte des priorités.

Une métropole intégratrice

Lignes de tension

L'intégration est prioritaire, mais le mot « intégration » en lui-même reste l'objet de débats. Pour certains, il est synonyme d'assimilation, ce qui est inacceptable ; à l'opposé, d'autres expriment des réticences relatives à la pratique d'une société multi-identitaire.

L'accent doit être mis sur

- La lutte contre les discriminations, qu'elles soient liées à des origines ethniques, sociales, au sexe, au handicap, à l'âge, au lieu où l'on habite.
- La transmission des langues parlées dans les familles issues de l'immigration, et le « travail de mémoire ». Ces démarches qui visent à favoriser la transmission et la reconnaissance des cultures sont à concevoir dans une logique d'échanges, et comme une contribution aux dynamiques sociales et économiques de l'agglomération.

Recommandations et propositions

- Mettre en place un groupe de travail permanent, au niveau du Grand Lyon, ayant pour mission de servir de référence critique à l'égard du concept d'intégration et des questions concrètes qui en découlent. Ce groupe, dans sa composition et dans son fonctionnement, devrait être un modèle d'intégration.
- Rédiger une charte de l'intégration.

Une métropole festive et créative

Lignes de tension

Il y a dans la fête une dimension rituelle, mais aussi un caractère débridé, spontané, qui peuvent entrer en contradiction avec une logique d'événement organisé : événement culturel, fête à caractère commercial. Le festif, ce n'est pas seulement donner une dimension ludique à la culture ou au commerce. En même temps, la fête a besoin d'être portée, inaugurée, soutenue par des actes publics.

L'accent doit être mis sur:

- La transformation des grands événements culturels de l'agglomération pour en faire aussi des moments de vraie fête.
- Le développement des fêtes à partir des pratiques et des initiatives existantes. Il s'agit de capter les énergies de la société.
- La convivialité au quotidien et à proximité. Il y a un caractère exceptionnel dans la fête qui, dans sa dimension collective, ne peut être quotidienne. En revanche, beaucoup doit être fait pour rendre la ville plus conviviale : mettre davantage de bancs dans les rues ; favoriser le développement d'une vie nocturne, non ségréguée, dans l'hypercentre, mais aussi dans les centres secondaires de l'agglomération ; répondre au besoin de sécurité des noctambules aussi bien que des professionnels de la nuit, réaménager les fleuves pour y développer les pratiques festives, etc. ; faire une plus grande place aux artistes dans la ville, au moment de l'acte de création, et pas seulement au moment de la diffusion de l'œuvre.

Recommandations et propositions

- Créer au sein des municipalités, voire au grand Lyon, un service de la fête et de l'événementiel permettant non seulement d'accélérer les procédures administratives (délivrance des autorisations...) auxquels sont soumis les organisateurs, mais aussi de leur apporter aide, conseil, voire matériel.
- Effectuer sur l'agglomération un travail de repérage des traditions, acteurs et événements qui sont actifs dans le domaine de la fête, afin d'imaginer une politique festive ambitieuse et authentique.

Une métropole accessible et accueillante

Lignes de tension

Les équipements et les infrastructures ne sont pas tout. Il faut aussi travailler la qualité de service et l'information aux voyageurs.

L'accent doit être mis sur

- Les futurs projets de lignes TGV (Lyon-Turin et Rhin-Rhône). L'agglomération lyonnaise doit renforcer sa présence sur ces dossiers majeurs pour l'avenir.
- La signalétique, le jallonnement, l'intermodalité, l'information aux voyageurs, au risque de se répéter et de lasser.
- L'aéroport de Bron, qui constitue, aux côtés de Saint-Exupéry, un véritable enjeu métropolitain pour l'avenir, compte tenu de sa proximité au centre de l'agglomération.
- Les fleuves, qui sont un atout pour l'animation touristique.
- L'accueil : mieux accueillir les gens du voyage, les étudiants étrangers, les projets.

Recommandations et proposition

Certains grands équipements ou infrastructures ne correspondent pas à une pratique quotidienne des habitants et des acteurs, et génèrent des nuisances dans certains cas. Ceci ne veut pas dire qu'ils ne sont pas importants, et même vitaux pour l'avenir de la métropole. Les acteurs publics doivent préciser et mieux expliquer les enjeux et les ambitions qui sont associés à ces équipements : salle 3000 du palais des congrès, Eurexpo, nouvelle cité scolaire internationale, aéroport Lyon Saint-Exupéry.

Une métropole internationale reconnue

Lignes de tension

La métropole lyonnaise ne peut se faire reconnaître qu'en valorisant mieux la diversité de ses spécificités, qui sont nombreuses, et en communiquant des messages clairs et lisibles.

L'accent doit être mis sur

- La communication. Les institutions et les acteurs lyonnais doivent développer un plus grand souci de communiquer autour de leurs initiatives. Les sites internet des institutions doivent être plus accessibles aux étrangers : résumer et traduire les contenus, travailler sur des portails d'agglomération, etc. La maîtrise des langues étrangères est impérative, et chacun doit prendre l'habitude d'intégrer à son travail un volet échange/partenariat avec des homologues étrangers.
- Les médias. La métropole doit utiliser l'ensemble des médias pour communiquer. Mais elle doit aussi s'intéresser aux médias en tant que secteurs économiques moteurs : l'édition, la presse écrite, la télévision, la radio, le cinéma et les jeux vidéo, internet.
- Le professionnalisme collectif. Le rayonnement international passe avant toute chose par une forte capacité locale à mettre en place des synergies fortes entre les acteurs et les institutions : travailler en réseau, mettre en place des centres ressources, mettre à disposition des acteurs sociaux des services de soutien à l'internationalisation.
- L'identification des spécificités. Dans de nombreux domaines, dynamiser et faire rayonner la métropole passe d'abord par un effort d'identification et de mise en visibilité des acteurs et de leurs initiatives.
- Un capital image à conforter dans certains domaines : la santé, le patrimoine, la danse, la gastronomie, le multimédia

Recommandations et propositions

- Former à l'esprit international aussi bien dans le cadre de l'école, que dans celui de la formation continue pour les actifs.
- Développer les actions de coopération internationale.
- Bâtir une stratégie de développement dans le domaine des média.

En conclusion

Les institutions, dont le rôle structurant pour le développement solidaire et le rayonnement de la métropole est reconnu, continuent à être perçues comme des freins. Un membre du groupe a pourtant rappelé que la plupart des institutions mettent en œuvre des démarches de changement. Il est donc proposé de mettre en place un groupe de travail inter-institutions visant à partager leurs expériences en la matière.

Il est aussi proposé que les institutions, en s'appuyant sur leurs moyens d'études et de communication, jouent un rôle de repérage et de mise en visibilité des acteurs et des initiatives. Elles contribueraient ainsi à mettre en valeur « les arbres qui poussent » (le groupe a estimé que la tendance générale est, à tort, de focaliser trop exclusivement sur les problèmes).

Enfin, lors de sa dernière séance, le groupe a pris conscience qu'il avait insuffisamment travaillé deux thèmes majeurs : l'Europe et la création artistique. Il faut y voir l'effet du manque de temps et non celui d'un désintérêt, bien au contraire ils devront être approfondis dans la suite des travaux.

2/ Une agglomération attractive, agréable à vivre

Le GT2 a choisi d'inverser l'ordre des priorités. Il a traité d'abord la haute qualité environnementale, qui fait référence à la notion plus large de développement durable, et structure l'ensemble de l'axe stratégique. Le GT2 a abordé ensuite les politiques sectorielles du renouvellement urbain et des déplacements, qui donnent un contenu au développement durable. Il a terminé par un débat sur la perspective du Schéma de Cohérence Territoriale, ce nouveau cadre réglementaire qui organise le développement urbain, en souhaitant apporter sa contribution pour son élaboration.

Une agglomération labellisée haute qualité environnementale / Priorité 8

La haute qualité environnementale, élargie au développement durable, comporte une dimension politique et citoyenne forte : il concerne les politiques, les techniciens et la société civile, c'est à dire les entreprises mais aussi chaque individu, à la fois générateur et victime des dysfonctionnements du système urbain. Le développement durable nécessite une approche globale pour être partagée.

Le développement durable, un fondement

Le développement durable se définit par l'interaction entre l'économie, le social et l'environnement, avec la gouvernance au cœur de cette interaction. Il doit être le fondement de toute politique d'aménagement, de développement et de gestion du territoire, et le fondement d'action de chaque entreprise et de chaque individu.

Propositions :

- Etablir et mettre en œuvre un Agenda 21 local exemplaire
- Définir ou finaliser des normes (par exemple, la haute qualité environnementale dans le bâtiment)
- Développer l'éducation à l'environnement

La santé publique

Le GT2 souhaite introduire la santé publique, qui n'apparaît pas dans la priorité.

Propositions :

- Créer un observatoire de la santé, pour permettre une prise de conscience active des populations. Il paraît nécessaire de mener un travail à partir des diagnostics, bilans et évaluations de l'évolution de la santé publique (indicateurs), de développer une éducation et des échanges à partir de ces éléments discutés, de manière à en finir avec le décalage entre la perception que la qualité environnementale s'améliore, que la santé s'améliore, et une réalité plus contrastée.
- Développer les soins palliatifs pour les personnes en fin de vie.

Une politique de renouvellement urbain : faire la ville sur la ville / Priorité 7

Penser les espaces publics dans leurs fonctions

Le renouvellement urbain crée le patrimoine du futur.

Propositions :

- Passer de la notion d'"espaces publics" à celle d'"espaces à vivre". Cela signifie : redonner son rôle à la rue et à l'art urbain (notamment grâce au végétal), et repenser le patrimoine autrement qu'en termes de "vieilles pierres" (par exemple, les fleuves). La rue doit être un lieu de vie partagé, où l'on garantit la sécurité des piétons et des cycles : la notion d'insécurité est très forte.
- La ville doit être "attractive" pour les habitants et pour le rayonnement international : l'équilibre entre les deux doit être maintenu. Il faut améliorer et régénérer tout ce qui est ressenti comme dégradé.

Penser la ville en mouvement

Penser la ville en mouvement à travers la représentation qu'en font les habitants et les gestionnaires, à travers le parcours résidentiel et professionnel. Un quartier vit au rythme des populations qui l'habitent.

Penser la ville différemment

Penser la ville différemment, en opposition avec les "cercles concentriques" que l'on connaît aujourd'hui. Il faut promouvoir une vision polycentrique de l'agglomération, à travers le développement de pôles, des bourgs-centre, qui ne soient pas des lieux de "stockage", mais des vrais lieux à forte identité de vie, reliés entre eux par des espaces à la qualité préservée.

Un système de déplacement cohérent aux différentes échelles / Priorité 6

Aménager les "temps" et les modes de déplacements

L'évolution des modes de vie urbains, notamment avec le passage aux 35 heures, exige une réflexion et des actions concrètes pour réguler les rythmes de fonctionnement de l'agglomération.

Propositions :

- Créer un "bureau des temps" pour éviter et gérer au mieux les phénomènes "heures de pointe" et favoriser les offres de services en dehors des temps traditionnels.
- Sensibiliser et inciter les entreprises à la mise en place des plans de mobilité d'entreprises. Les administrations locales pourraient montrer l'exemple.
- Inciter au "co-voiturage" (tarifs préférentiels au péage...).

Anticiper les infrastructures de transport tout type sur l'urbanisation

Les problèmes de déplacement dans l'agglomération sont en partie liés à un décalage entre l'urbanisation et la planification des systèmes de déplacements.

Proposition :

- Programmer et/ou réaliser les infrastructures de déplacement (voirie et transports en commun), avant l'urbanisation d'une zone, et non pas a posteriori, suite aux demandes des nouveaux habitants.
- Penser un urbanisme qui permette l'usage des modes doux pour les déplacements de proximité.

Rendre plus attractive l'offre des transports en commun

L'amélioration de l'offre des transports en commun est un préalable indispensable à une utilisation plus massive par la population.

Propositions :

- Améliorer les dessertes et les fréquences des transports en commun, notamment dans les secteurs périphériques (relations transversales et non principalement rayonnantes vers le centre ville). Donner les conditions d'une véritable intermodalité entre les systèmes de transport, par l'augmentation du nombre et de la capacité des parkings relais sécurisés en tête de ligne.
- Coordonner les horaires et les dessertes à l'échelle de la Région Urbaine de Lyon, puisque 40% de la population de l'aire urbaine vit en dehors de l'agglomération.
- Organiser et améliorer les campagnes d'information sur les conditions de déplacement (circuits, horaires / fréquences, tarifs, correspondances...).
- Permettre l'intermodalité entre vélo et transports publics, point faible de l'actuel PDU.

Redonner la place au vélo et au piéton

Il faut rendre les politiques piétons et vélo beaucoup plus efficaces qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Propositions :

- Faire connaître et faire appliquer les chartes du piéton et du vélo existantes.
- Rendre la ville vraiment cyclable, en développant des aménagements phares (voies vertes, grands itinéraires) et de quartier (zone 30, contresens).

Un schéma de cohérence territoriale (SCOT) permettant un développement urbain mieux organisé / Priorité 5

Les caractéristiques du développement et de l'aménagement de l'aire urbaine de Lyon

Quelle est l'image du développement l'agglomération véhiculée par le SCOT ? (L'élaboration du SCOT devrait intégrer la comparaison avec d'autres métropoles européennes). Le SCOT devrait privilégier une approche du développement urbain en pôles ou réseaux de villes à l'échelle de l'aire urbaine plutôt que l'approche traditionnelle en cercles concentrique, qui est dépassée.

Proposition :

- Ce développement doit être mis en cohérence avec la gestion durable du territoire (eau, pollution, maîtrise écologique).

Equilibre et solidarité du territoire

L'équilibre et la solidarité des territoires sont actuellement en déclin (équipements, densité, richesse de la population). Le SCOT doit offrir les moyens du développement d'une agglomération solidaire.

Propositions :

- Veiller à l'équilibre et la solidarité en termes d'infrastructures à l'échelle de l'agglomération, et gérer les contradictions : les habitants du péri-urbain demandent de nouvelles routes pour améliorer la fluidité d'accès vers la ville-centre, dont ils dégradent de façon importante la qualité de vie, mais refusent les nécessaires contournements. Soutenir l'organisation d'Assises des déplacements de l'aire urbaine de Lyon pour débattre sereinement de ces problèmes.
- Mettre au point un indicateur de l'étalement urbain élargi à l'aire urbaine à travers le SCOT, car l'étalement urbain est incompatible avec une densité et une répartition satisfaisante et harmonieuse des équipements à l'échelle du territoire de l'aire urbaine.

Les conditions de la réussite de la planification spatiale

L'exigence d'une planification spatiale cohérente ne doit pas conduire à un empilement de structures supplémentaires. La gouvernance doit être au cœur de l'élaboration de cette planification, notamment pour permettre une cohérence avec les SCOT voisins à l'échelle de la Région Urbaine de Lyon.

Propositions :

- Prévoir des lieux de réserves foncières pour les nouveaux habitants (150 000 d'ici 2020) et les nouvelles activités économiques à créer. Ces lieux détermineront de façon forte les évolutions à venir. **La politique foncière doit être très volontariste** pour éviter la spéculation, le déséquilibre des territoires, le gel de secteurs qui n'entreraient pas, de fait, dans la dynamique urbaine.
- Prendre le risque de spatialiser les orientations du SCOT pour éviter l'anarchie.
- La planification doit prendre en compte la société civile qui doit pouvoir se l'approprier. Les outils réglementaires vécus comme une contrainte doivent aussi être perçus comme une protection, d'où le **passage de la prescription à la négociation (charte)**.

3/ Une agglomération favorisant l'esprit d'entreprendre

Le groupe a articulé ses réflexions autour des 4 priorités proposées dans l'axe "Une agglomération favorisant l'esprit d'entreprendre et permettant à l'homme de se réaliser par ses projets."

- Renforcer le potentiel économique lyonnais en alliant renouvellement du tissu existant et "nouvelle économie"
- Développer quelques domaines d'excellence (les sciences de la vie, le numérique et la logistique)
- Une politique d'animation économique fondée sur le "comment faire ensemble"
- Aider et valoriser l'économie sociale

Le groupe a souhaité réinterroger les priorités à la lumière des travaux du Schéma de Développement Economique du Grand Lyon pour rendre son avis, à partir des résultats de ces travaux existants, les réflexions du groupe l'ont amené à définir cinq enjeux prioritaires, à retenir trois priorités stratégiques et déterminer trois fonctions-leviers.

1. Enjeux prioritaires

- Le déploiement de l'offre foncière et la localisation des entreprises,
- Le développement de Saint-Exupéry, des grandes liaisons, et des modules d'intermodalités,
- La problématique structuration, optimisation des transports en commun,
- Le développement et le maillage des infrastructures,
- Les équipements d'accueil (stratégie et développement),

2. Priorités stratégiques

- Priorité n°1 : Entreprendre et développer
 - ☞ Soutenir la création d'entreprises de technologies médianes
 - ☞ Organiser et structurer l'ingénierie et la formation à l'entrepreneuriat
 - ☞ Favoriser la création d'entreprises tertiaires innovantes
- Priorité n°2 : Régénérer et innover
 - ☞ Renforcer la place de la sous-traitance d'excellence
 - ☞ Stimuler l'innovation sous toutes ses formes
 - ☞ Promouvoir les TIC comme vecteur de compétitivité

- Priorité n°3 : Choisir pour se spécialiser
 - ☞ Affirmer les spécialisations de Lyon dans les sciences de la vie
 - ☞ Mettre en œuvre des spécialisations dans les TIC
 - ☞ Développer la logistique dans toutes ses composantes
 - ☞ Favoriser l'émergence de clusters d'activités de service
 - ☞ Internationaliser l'offre de formation et de recherche

3. Fonctions - leviers

- Fonction - levier A - Développer et combiner les ressources du marketing territorial
- Fonction - levier B - Aménager le territoire
- Fonction - levier C - Développer durablement

Parallèlement, le groupe de travail à identifier une trentaine de propositions en les structurant selon trois types d'enjeux :

- Mieux connaître (ce qui pourrait donner lieu à réalisation d'études)
- Mieux analyser et proposer (prospectives, analyse et tendances)
- Mieux agir (propositions d'actions)

Le groupe s'estime plus particulièrement légitime sur les deux premiers types d'enjeux et se veut simplement force d'interrogation et de propositions sur le troisième. Cependant, il souhaite attirer particulièrement l'attention sur l'importance qu'il accorde à trois propositions d'actions :

- Promouvoir la formation et les recherches en tant qu'activité économique
- Développer les domaines d'excellences et les clusters
- Développer une économie sociale et solidaire

Il estime que les actions entreprises sur ces trois priorités manquent aujourd'hui d'ampleur au vu des enjeux majeurs qu'elles représentent.

4/ Une agglomération favorisant les apprentissages tout au long de la vie

Le GT4 a choisi de modifier l'ordre des priorités pour travailler successivement sur les objectifs puis sur les moyens. Il a traité en premier lieu l'éducation pour vivre ensemble égaux et différents (priorité 16), puis la participation à la société du savoir (priorité 14) et l'accès de tous à la société numérique (priorité 13) pour terminer sur la formation (priorité 15).

Le GT4 retient les éléments des débats qui lui semblent valoir un engagement du Grand Lyon sur l'axe des apprentissages tout au long de la vie.

Sur chacune des priorités cet engagement est particulièrement sollicité sur les propositions suivantes :

Pour la priorité n°16 : l'éducation pour vivre ensemble égaux et différents

- ✓ Soutenir le développement d'une éducation interculturelle
- ✓ Connaître et promouvoir les démarches innovantes, notamment pour l'information sur les métiers et les activités.
- ✓ Développer des actions de coopération et d'échanges, notamment sur l'axe euro-méditerranéen

Pour la Priorité n°14 : la participation à la société du savoir

- ✓ Soutenir de nouvelles modalités de formation ou de pédagogies (exemple des « complices » d'EbulliScience)
- ✓ Reconnaître les savoirs les plus divers, en appuyant toutes les démarches de validation des acquis professionnels ou d'expérience.
- ✓ Développer les centres ressources, les lieux d'expression et de recherche sur l'acquisition des savoirs et des connaissances

Pour la Priorité n°13 : l'accès à la Société Numérique

- ✓ Fournir les outils utiles pour que réussissent les initiatives de terrain, en vue d'une véritable démocratisation des TIC
- ✓ Repérer les partenaires de ces initiatives et contracter avec eux pour qu'elles se multiplient et se développent
- ✓ Appuyer un Centre Ressource Multimédia d'Agglomération en vue de la capitalisation, de la formation et du développement de l'accès aux TIC.

Pour la Priorité n°15 : la formation

- ✓ Apporter des moyens pratiques : locaux, matériel, réseaux... aux initiatives repérées et aussi des moyens d'accompagnement et de maintenance
- ✓ Ouvrir des partenariats avec les institutions compétentes en matière de formation
- ✓ Créer des réseaux d'échanges autour de thèmes-projets précis (par exemple le stage d'orientation en fin de 3è)
- ✓ Soutenir le développement de la formation personnalisée (A.P.P).

En faveur des apprentissages tout au long de la vie, le GT4 propose de :

- **Soutenir l'innovation**
- **Encourager les démarches de projet individuelles ou collectives**
- **Développer les partenariats et la coopération inter-institutionnelle**
- **Intégrer la dimension éducative dans les « projets » du Grand Lyon**

5/ Une agglomération mettant en œuvre une démocratie plus participative

4 priorités :

- n° 17 : partir des habitants
- n° 18 : mise en œuvre de la loi "Chevènement"
- n° 19 : le dialogue avec les intercommunalités voisines
- n° 20 : le Conseil de développement

Dans son travail de réflexion, le GT 5 s'est plus particulièrement attaché aux priorités 17 et 20, la question centrale étant : « Comment développer la participation citoyenne ? ». Ce travail devra aboutir à l'élaboration d'une charte de la participation.

Mais, pour atteindre cet objectif, le Conseil de développement devra répondre à la question de ses propres ambitions ainsi que des moyens mis au service de ses ambitions. C'est à dire : qu'attend-on des habitants et quels rôles leurs sont dévolus ?

La participation inclut des acteurs déjà constitués, dont certains ont une longue expérience de la concertation, le groupe d'élaboration de la charte devra s'appuyer entre autre sur cette expérience. Le Conseil de Développement souhaite aussi rechercher les indicateurs permettant d'apprécier l'évolution de la participation, ainsi que définir les éléments objectifs qui permettraient de mesurer les influences que peut avoir le monde associatif et ses organisations sur l'Institution. Identifier donc les différents acteurs citoyens actuels, ainsi que leurs échelles d'implication, leurs rapports à l'institution, permettra de faire un état des lieux des ressources citoyennes déjà à la disposition de la Communauté.

Cependant, le Conseil de développement souhaite aussi insister sur les conditions de la participation des citoyens qui ne participent habituellement pas. Ainsi le droit d'appartenance des habitants doit pouvoir s'exercer à l'échelle de leur vie concrète et ne pas les obliger à se couler dans un système rigide, préétabli et imposé, tant il est vrai que la non participation peut provenir du manque de prise en compte de leurs intérêts essentiels ainsi que de l'absence de dispositifs adaptés aux territoires qu'ils habitent et à leur forme de vie collective. L'écoute au plus proche du terrain, ainsi que le traitement efficace des demandes du citoyen seront des facteurs déterminants dans le développement de la participation.

A ce propos, le groupe s'interroge sur la priorité 18 et **souligne** que l'organisation administrative avec ses limites et sa répartition des compétences n'est pas toujours adaptée à une participation efficace. Par exemple, il sera bon que le Conseil de développement analyse la notion "d'intérêt communautaire" par delà les textes officiels et fasse le cas échéant des propositions aux décideurs. Cette nécessaire définition de l'intérêt communautaire obligera aussi le groupe à réfléchir à nouveau sur les notions de territoires d'appartenance, de territoires d'influence, et à confronter celles-ci avec les notions de limites géographiques, administratives, afin d'approfondir en cela la priorité 19, relative au dialogue avec les intercommunalités voisines

De ces trois aboutissements, il ressort qu'une réflexion se devra d'être engagée afin d'élaborer un schéma de relation cohérent entre le local et le Conseil de Développement pour que les demandes de la société civile puissent aboutir sans être obérées ou disparaître.

Le groupe 5 souhaite aussi interpellier les élus sur la question des outils financiers à la disposition des collectivités (TPU et révision de la baisse d'imposition de la taxe d'habitation, source d'inégalité flagrante pour cette dernière)..

Enfin, le Conseil de développement souhaite réfléchir à sa pérennisation, corollaire de la question " Comment développer la participation citoyenne ?", sachant que, quoi qu'il arrive, c'est la collectivité qui recueillera sous une forme ou une autre le fruit des expériences collectives de chaque individu. Que ce soit dans l'élaboration d'un process de développement des expériences citoyennes dès le plus jeune âge, mais aussi sur les formes de reconnaissances sociétales que l'Institution peut inciter, voire promouvoir pour dynamiser l'investissement bénévole de tous, il nous appartient de construire maintenant par nos actions les formes de l'investissement participatif citoyen de demain. On ne change pas une société par décret ; par contre on la change par des habitudes. Il nous appartient donc de promouvoir et d'aider à l'émergence des habitudes que nous souhaitons voir devenir demain notre quotidien.

Ci joint schéma récapitulatif de la réponse à la question : « Comment développer la participation citoyenne ? ».

Préambule explicatif :

- savoir de quoi l'on parle, ce que l'on veut faire : d'où une nécessaire différence entre quatre termes : information, consultation, concertation, participation, trop souvent allégrement confondus.
- nous sommes en face d'un processus continu. On pourra donc difficilement savoir-faire de la participation si l'on ne sait pas faire les étapes précédentes. Toutes les étapes sont importantes, ainsi que toutes les actions à réaliser.

	Comment faire de ?	Problèmes, blocages, limites	Nouvelles interrogations à se poser	Réponses, méthodes ou pistes de réponses
L'information	<ul style="list-style-type: none"> - Publicité institutionnelle. - proximité / globalité des problématiques abordées. - instantanéité du processus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Désintérêt de la publicité de la part du citoyen. 	<ul style="list-style-type: none"> - Format de la politique de communication de la ville à définir. - Lieu et temps de diffusion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Voir services concernés.
La consultation	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête, diffusion limitée de documentation. - proximité des problématiques abordées. - temporalité limitée des problématiques abordées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Retour fait au citoyen souvent nul. - Non-prise en compte de l'avis du citoyen. - Pertinence de l'enquêteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Profil des enquêteurs à définir. 	<ul style="list-style-type: none"> - Interroger des professionnels des populations concernées, et élaborer avec eux un profil des enquêteurs à employer.
La concertation	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres, réunions, diffusion plus grande ampleur de documentation, celle-ci étant plus approfondie. - proximité des problématiques abordées. - temporalité limitée ou processus continu des problématiques abordées, selon volonté politique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation faite avec certains types d'acteurs, d'autres étant exclus du processus. - Savoir faire face à l'opposition citoyenne pour les élus et techniciens. - Difficile compatibilité intérêts individuels / intérêt collectif pour les habitants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des acteurs avec qui concerter. Leurs formes d'institutionnalités. - Formation particulière pour chacun des interlocuteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se donner les moyens de pouvoir entendre toute voix citoyenne et non uniquement les plus fortes. - définir les rapports société civile/institutions - définir les lieux et temps de rencontres (rites, ...). Inscrire cela dans une dynamique. - Définir les zones de blocages à l'écoute des citoyens. - Elaboration d'un outil objectif de répartition des équipements collectifs. - Voir entre autre CNFPT pour formation.
La participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions, diffusion totale des documents, discussion d'égal à égal. - Lieu de mutualisation et d'observation des expériences citoyennes : construire une bibliothèque de la citoyenneté. - globalité des problématiques abordées - temporalité illimité, et processus continu des problématiques abordées. - tout citoyen peut être écouté à n'importe quel moment, à n'importe quel endroit institutionnalisé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation, actuellement le fait d'une population particulière. - Participation : multiforme, diverse, parfois inattendue. - négociation=compromission pour bénévoles de base. - La participation vient des habitants, ce ne peut être une commande institutionnelle. - Tous les citoyens doivent être égaux entre eux et méritent tous d'être écoutés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des acteurs avec qui participer, Leurs formes d'institutionnalités. - Remontée des informations des citoyens - Comment développer le goût de participer ? - Souplesse des formes pour accueillir toute participation. - Comment éviter des formes d'exclusions de la participation ? - Quels rôles, quelles attentes pour un CD ? - Comment assurer la transparence du processus CD et l'indépendance intellectuelle de la société civile? - Moyens financiers et humains du fonctionnement du CD. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et organiser les liens local/grand Lyon pour pouvoir écouter tout habitant : moyens organisationnels, techniques et humains de la participation. - Ecouter ce qui intéresse les habitants. Définir les conditions du dialogue. - Valoriser socialement toute expérience de participation. - Développer ces expériences chez les plus jeunes. - Définir les qualités d'intervenants spécialistes du terrain. - Définition précise des acteurs, rôles, missions d'un CD. - Non-verrouillage des postes bénévoles à responsabilité au CD. - Ecrire une Charte de la participation.

Conclusion

Au delà de l'avis sur le projet d'agglomération, le Conseil de développement souhaite faire des propositions quant à la suite de ses travaux.

1. Poursuite des 5 groupes de travail : avec l'objectif de produire une vision, un diagnostic et des propositions précises sur les thèmes étudiés

Le Comité de pilotage du Conseil de développement sur la base des nombreuses propositions de thèmes de travail que l'on trouve dans cet avis devrait définir en septembre le programme de travail pour l'année septembre 2001 – juillet 2002.

Il est possible d'imaginer que **chacun des 5 groupes puisse, au rythme d'une réunion par mois, travailler au maximum sur deux thèmes**. A titre d'exemple, "Développer l'économie sociale et solidaire" et "Promouvoir la formation et la recherche comme activités économiques" en ce qui concerne le GT3 et la "Charte de la participation" et "l'intérêt communautaire dans la loi Chevènement" pour le GT5.

2. Les journées de prospective au service du Conseil de développement

En amont d'un travail approfondi sur telle ou telle question, il apparaît souvent indispensable de commencer à cerner le sujet. C'était précédemment le rôle des **journées de prospective** qui **doivent continuer** à jouer ce rôle. Par exemple, en mettant à l'ordre du jour la réflexion sur "les temps de la ville". Les journées de prospective sont donc une des activités du Conseil de développement ouverte à un public plus large non nécessairement membre du Conseil.

3. Information et communication

Il ressort également des premiers travaux une demande très forte d'information sur les sujets étudiés. Ainsi le GT3 s'est réapproprié les travaux du Schéma de développement économique.

D'ores et déjà dans beaucoup de domaines, de **nombreuses études** existent. Le Conseil de développement doit les faire **connaître** et **permettre** ainsi leur **appropriation** par le plus grand nombre. Le sérieux des réflexions est lié en effet à la qualité des informations qui en font le socle.

Ces informations peuvent être diffusées telles quelles ou donner lieu à la publication de **cahiers de prospective** qui ont jusqu'alors joué ce rôle de partage de l'information (faire le point sur un sujet) en introduction des journées de prospective

Le Comité de pilotage de septembre devrait donc arrêter pour l'année 2001 / 2002, à partir des attentes de l'exécutif de la Communauté urbaine et des priorités des groupes de travail :

- ✓ La dizaine de thèmes sur lesquels les 5 groupes pourraient se remettre au travail ;
- ✓ Les journées de prospective à organiser ;
- ✓ Les cahiers de prospective à concevoir.

Enfin le Conseil de développement souhaite une diffusion aussi large que possible des résultats de ces travaux et demande une réflexion et des décisions sur la communication du Conseil de développement .

Ainsi la lettre Millénaire 3 pourrait-elle devenir la lettre du Conseil de développement. Il en va de sa représentativité, de sa pérennité et de son rôle de médiation entre l'institution Communauté urbaine et la société civile.